



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 10 décembre à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle culturelle de Saint Julien le Petit, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 03 décembre 2020

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Poste vacant
34	29	3	1	1	1

Pour	Contre	Abstention
32	0	0

Membres présents : ANOMAN Mathieu, BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, DUMONT SAINT PRIEST Hubert, ECHASSERIEAU Vincent, GASCHET Gérald, GLANGEAUD Delphine, GORA Richard, JIMENEZ Juliana, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, LEVET Elise, LOURADOUR Patricia, MALET Patrick, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, POURCHET Pierre, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, THEYS Michel.

Suppléants avec voix délibérative :

Membres ayant donné pouvoir : BERTRAND Sylvaine à BAUDEMONT Dominique, LACOUTURIERE Michel à SIMON Philippe, SUDRON Frédéric à PLAZANET Mélanie

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : COUPET Georges

Membres absents : DELEFOSSÉ Laurent

Secrétaire de séance : Delphine GLANGEAUD

INSTITUTION

Délibération n° 91-2020 : Démission de Claude MATHIAS, conseiller municipal de Peyrat le Château

Madame La Présidente informe qu'elle a reçu par courriel en date du 20 octobre 2020 l'information de la démission de Monsieur Claude Mathias de son mandat de conseiller municipal à Peyrat le Château

La démission de M.Mathais de son mandat de conseiller municipal implique la perte corrélative de son mandat de conseiller communautaire.

Comme le prévoit l'article L 273-10 du Code électoral, pour les communes de + de 1000 hab., en cas de cessation du mandat d'un conseiller communautaire, il est remplacé par le candidat de même sexe élu conseiller municipal suivant la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu.

Accusé de réception en préfecture
087-248719353-20201210-DEL-91-2020-DE
Date de télétransmission : 16/12/2020
Date de réception préfecture : 16/12/2020

Monsieur le Maire de Peyrat le Château nous ayant communiqué le tableau du Conseil Municipal en date du 27/10/2020, le conseiller municipal suivant sur la liste est une femme.

De ce fait, on se retrouve dans la situation prévu à l'alinéa 3 de l'article L 273-10 du code électoral : « Lorsqu'il n'existe pas de conseiller municipal pouvant être désigné en application des deux premiers alinéas, le siège de conseiller communautaire reste vacant jusqu'au prochain renouvellement du conseil municipal de la commune ».

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité d' :

- ACTER la nouvelle composition du Conseil Communautaire faisant état d'un siège laissé vacant au niveau de la représentation de la commune de Peyrat-le-Château.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 15 décembre 2020

La Présidente
Mélania PLAZANET

Communauté de Communes
des Portes de Vassivière
5, rue de la Liberté
87120 EYMOUTIERS

Acte rendu exécutoire le : **16 DEC. 2020**
Publié le : **16 DEC. 2020**